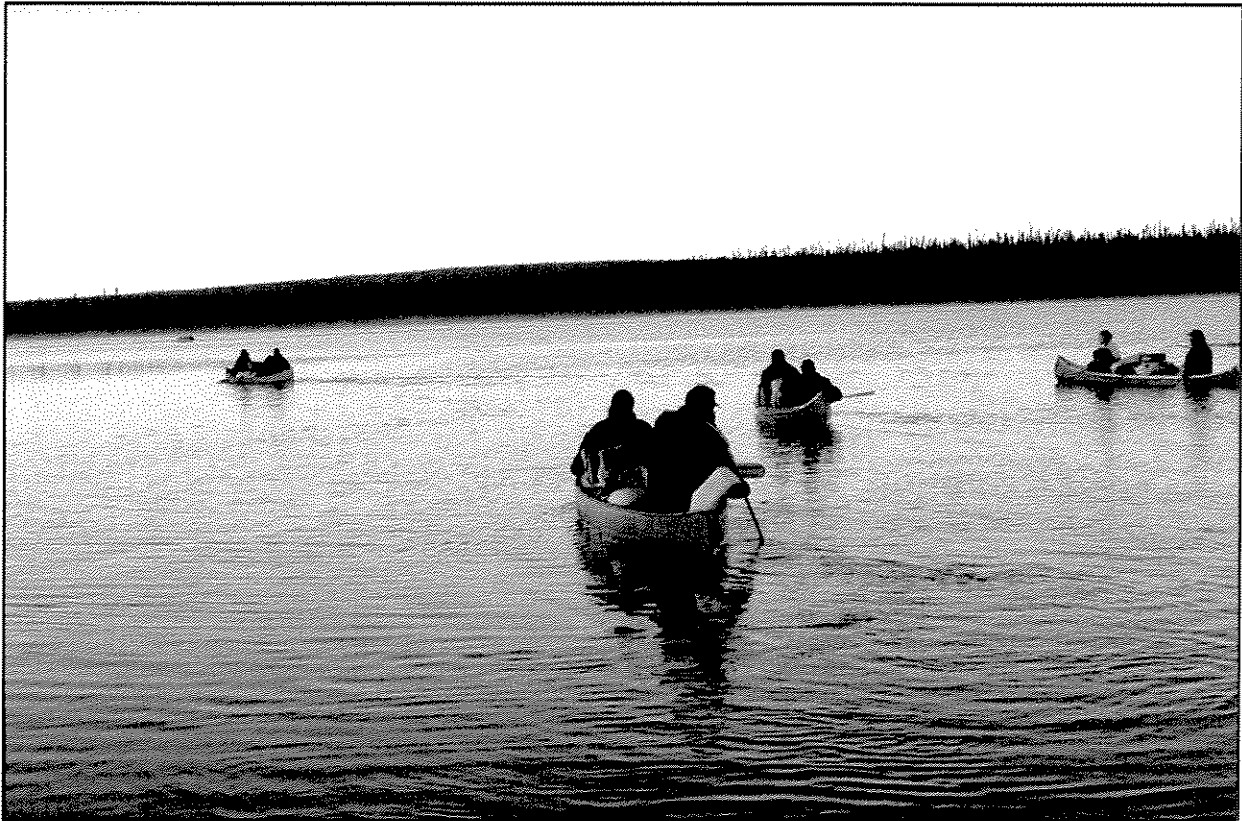


Corporation Nishipiminan
Mémoire présenté au
Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement

dans le cadre du projet
d'aménagement d'un complexe
hydroélectrique sur la rivière Romaine par
Hydro-Québec



Le 2 décembre 2008

Projet de complexe hydroélectrique de la rivière Romaine

Mémoire de la corporation Nishipiminan (Ekuanitshit) soumis au BAPE dans le cadre des Audiences publiques à Ekuanitshit le 1^{er} décembre 2008

Allocution de M. Vincent Napish, Vice chef de la communauté d'Ekuanitshit

Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires, bonjour. Mon nom est Vincent Napish et je suis le vice chef de la communauté d'Ekuanitshit. Je m'adresse de nouveau à vous cet après-midi, cette fois en tant qu'administrateur et représentant de la corporation Nishipiminan, qui signifie en langue innu, « notre rivière ». Cette corporation a été créée en avril 2006 et regroupait, à l'origine, les communautés d'Ekuanitshit, Nutashkuan, Unamen Shipu et Pakua Shipi. Pour des raisons qui leur sont propres, les trois autres communautés se sont retirées graduellement pour négocier indépendamment une entente sur les répercussions et avantages, communément désignée par l'acronyme d'ERA. Le Conseil des Innus d'Ekuanitshit a alors décidé de conserver l'organisme qu'ils avaient contribué à créer et redéfinir sa composition et son mandat sur une base locale, séparant du même coup l'administration des fonds consentis par Hydro-Québec, le Secrétariat aux Affaires Autochtones et l'Agence Canadienne d'Évaluation Environnementale des affaires courantes du Conseil de Bande afin de nous permettre d'assurer le suivi de ce projet. Il s'agit donc, essentiellement, d'un choix administratif.

Le conseil d'administration est composé de deux membres du Conseil de Bande, du directeur du développement économique et de deux membres de la communauté qui ont été nommés en assemblée générale. Le mandat de Nishipiminan a d'abord débuté avec notre participation, dans le cadre d'un comité conjoint, aux études du milieu innu d'Hydro-Québec aux fins de la réalisation de son étude d'impacts et d'assurer le suivi du processus d'évaluation environnementale qui arrive à terme avec cette dernière série d'audiences publiques.

Parallèlement, notre mandat est de négocier une ERA avec le promoteur. Ce dernier vante le mérite de ses ententes en les qualifiant de partenariat avec le milieu. Nous tenons à vous exprimer que pour nous, ces ententes, ne constituent en aucun cas à un réel partenariat tel que nous le concevons. Pour nous, un réel partenariat, est l'association des parties à la réalisation pleine et entière d'un projet commun.

Notre mandat est aussi de convenir d'une entente sur des mesures provisoires avec le Gouvernement du Québec dans l'attente de la Conclusion d'un Traité avec les Gouvernements du Canada et du Québec visant la reconnaissance de notre titre aborigène et de nos droits ancestraux sur l'ensemble du territoire touché par le projet ainsi que par les développements futurs qu'engendrerait inévitablement l'ouverture du territoire rendue dorénavant possible par la route d'accès aux installations projetées. Ces considérations d'ordre politiques faisant l'objet d'une présentation du Conseil des Innus d'Ekuanitshit, je n'en parlerai pas ici, pas plus que des ententes d'affaires et des perspectives de développement économique qui sont présentées par la Corporation de développement économique. Mes propos se limiteront ici essentiellement à ce qui concerne les aspects environnementaux du projet et aux éléments de l'ERA qui y sont associés.

Ces quelques précisions présentées en guise d'introduction étant faites, j'aimerais maintenant soumettre à cette Commission une synthèse des préoccupations et attentes que nous avons exprimées ainsi que l'état de la situation quant à leur considération dans le cadre de l'ERA.

Préoccupations et attentes

Monsieur le président, la rivière Romaine et son bassin versant constituent, en quelque sorte, la « colonne vertébrale » du territoire ancestral des Innus d'Ekuanitshit. Le projet de complexe hydroélectrique de la rivière Romaine est un sujet de préoccupation pour les gens de ma communauté depuis maintenant plus de cinquante ans, alors que s'effectuaient, sans leur consultation ni leur autorisation, les premiers véritables relevés sur le terrain en fonction d'un éventuel projet de développement. Certains de nos aînés se souviennent d'ailleurs de rencontres avec ces étrangers qui circulaient sur le territoire, procédant à leurs travaux.

Malgré les différentes versions du projet qui se sont succédées au fil des ans, nous nous sommes toujours fondamentalement opposés à ce type de grands projets de développement sur notre territoire ancestral car ils comportaient des effets sur lesquels nous n'avions pas de contrôle et pour lesquels personne ne sollicitait notre participation à l'analyse. Avec le temps, le projet Romaine est ainsi passé du statut de simple préoccupation à celui de préoccupation majeure. La très forte résistance que nous avons exprimée en 1998 lors de l'annonce du projet d'aménagement hydro-électrique de la rivière Churchill, au Labrador, qui impliquait la dérivation de la rivière Romaine, montre bien à quel point nous ne sommes pas prêts à accepter inconditionnellement un nouveau projet qui se réaliserait sur notre territoire sans nous assurer qu'il soit acceptable en fonction de nos préoccupations et attentes car nous considérons que ce projet majeur de développement est susceptible de modifier irrémédiablement les conditions futures d'existence de notre communauté.

Qu'en est-il, donc, de ces préoccupations et attentes? Lors de l'étape de l'analyse de conformité aux directives guidant l'étude d'impacts, nous avons identifié un certain nombre de préoccupations qui furent discutées, au fil des mois qui suivirent, lors de nombreuses rencontres techniques avec le promoteur et les instances gouvernementales et au cours des quelque 33 assemblées publiques qui ont eu lieu dans la communauté. Ces préoccupations, que nous ne présentons pas ici en ordre d'importance, concernaient les éléments suivants :

- la localisation de la route d'accès aux ouvrages (de la 138 à RO-4);
- la présence de mercure dans les poissons des futurs réservoirs;
- le bruit et la qualité de l'air aux abords de la route 138 ainsi que les questions de sécurité dans le village dues à l'augmentation du trafic routier;
- la préservation de notre patrimoine archéologique;
- les impacts sur l'environnement en phase de construction et d'exploitation;
- les impacts sociaux et économiques (incluant les emplois et occasions d'affaires);
- les impacts sur le poisson et ses habitats, plus particulièrement sur le saumon et la question de la gestion des débits réservés;
- les impacts sur le caribou forestier dont nous reconnaissons la situation précaire et que nous cherchons à protéger;

- la chasse printanière aux oiseaux migrateurs à l'embouchure de la rivière;
- les activités de chasse et piégeage dans la portion de la rivière en aval de RO-1;
- l'ouverture du territoire;
- les effets cumulatifs;
- les mesure d'atténuation et de suivi environnemental.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le président, la liste est longue. Cependant, comment cela pourrait-il en être autrement pour nous, Innus, qui vivons sur ce territoire depuis des millénaires et auquel notre identité même est profondément liée? Pour nous, l'ERA qui est en négociation avec le promoteur aspire à couvrir l'ensemble de ces préoccupations de façon à ce que les inconvénients indéniables que comporte ce projet soient adéquatement atténués par des mesures qui le rendraient, sans être désirable, à tout le moins, acceptable.

Acceptabilité du projet

À ce stade de l'évolution de l'examen du projet, nous ne pouvons pas énoncer une position définitive quant à son acceptabilité puisque l'ensemble des sujets de préoccupation dont je viens de vous faire part fait toujours l'objet de discussions avec le promoteur. Ainsi, l'acceptabilité du projet repose maintenant sur l'entente sur les répercussions et avantages dont nous sommes à négocier la version finale suite à l'approbation d'une entente de principe le 20 octobre dernier. Lorsque le projet d'ERA sera complété dans sa version définitive, elle sera soumise à la population qui décidera, ultimement, par voie de référendum, de son acceptabilité. Ce référendum devrait d'ailleurs avoir lieu en janvier ou février 2009.

Importance du suivi environnemental

En ce qui concerne l'étude d'impacts du promoteur, nous considérons que celle-ci n'est pas différente de toutes les autres études d'impacts réalisées par n'importe quel autre promoteur, particulièrement lorsque de nombreux habitats et espèces qui y sont associés sont soumis à des impacts variés sur une grande superficie et sur de longues périodes de temps. Ces analyses scientifiques fort complexes qui requièrent inévitablement la mise à contribution d'une importante batterie d'experts d'un grand nombre de disciplines ont certainement le mérite de contribuer à la compréhension des enjeux d'un tel projet. Cependant, nos propres experts que représentent nos aînés et ceux qui fréquentent le plus assidûment le territoire nous disent encore souvent que quel que soit la qualité de la recherche scientifique mise à contribution dans cet exercice complexe qui vise à prédire la réaction de la nature et des humains aux aménagements projetés, il demeure inévitable que des incertitudes subsisteront à l'analyse.

Ainsi, face aux incertitudes qui doivent nécessairement exister dans cette étude d'impacts et les mesures d'atténuation proposées comme c'est d'ailleurs le cas pour toutes les autres études de ce type, il convient d'adopter une attitude de prudence ou de précaution. En d'autres mots, nous croyons que personne ne peut prédire exactement de quelle façon les changements dans l'environnement vont se produire et si les mesures d'atténuation proposées auront bien l'effet souhaité au départ. Pour nous, c'est donc dans la qualité des mesures de suivi environnemental que se trouve la solution pour s'assurer que ce qui a été énoncé au départ se réalise comme prévu

et que si des écarts surviennent, nous puissions y apporter les correctifs nécessaires pour éviter que ce qui a pu se révéler acceptable au départ ne devienne une source de regrets avec lequel nous devons vivre. Je dis bien « nous » car ce n'est certainement pas les gens d'Hydro-Québec pas plus que les membres du parti au pouvoir ni leurs familles qui vivront avec ce projet et tout ce qu'il implique.

Ainsi, nous ne misons pas seulement sur une participation pleine et entière aux mesures de suivi de ce qui concerne directement notre communauté, par exemple en matière de développement économique ou d'occupation du territoire. Nous considérons que nous constituons une composante essentielle de toute initiative de suivi environnemental, que ce soit en étant impliqués dans la planification et la participation études environnementales à venir ainsi que la réalisation des travaux sur le terrain tels que par exemple, l'aménagement de nouvelles frayères. Cette implication sera pour nous une source d'acquisition de compétences qui pourront certainement être mises à contribution dans le cadre de d'autres projets d développement.

Les préoccupations dont je vous ai fait la liste précédemment sont toutes traitées dans le cadre du projet d'ERA. La nature et la portée de notre implication dans les mesures environnementales sont définies dans un chapitre relatif à la mise sur pied d'un comité technique de suivi. Il ne m'est pas possible ici de donner des détails sur les clauses de l'Entente du fait de la confidentialité à laquelle nous nous sommes engagés durant la phase de négociation. Ce que nous pouvons vous dire, c'est que ces négociations évoluent positivement et que nous croyons que nous devrions encore pouvoir bonifier les clauses des modalités d participation au suivi environnementale dont je viens de vous parler.

Il demeure un point avec lequel nous avons encore beaucoup de difficultés. Il s'agit de la question des effets cumulatifs, plus spécifiquement sur le milieu innu. Il nous apparaît incroyable que le Projet Romaine et ce qui en découle nécessairement, tel que l'ouverture du territoire, ne comporte pas, pour ainsi dire, d'effets cumulatifs pour notre population. Nous avons beaucoup de difficultés à croire que cette ouverture du territoire qui fait pourtant partie de la mission d'Hydro-Québec n'entraînera pas la réalisation de projets miniers, forestiers, de villégiature, d'activités de chasse et pêche récréatives et autres qui auront inévitablement des effets sur l'environnement naturels et par le fait même sur nos activités ancestrales.

Il en est de même avec les lignes de transmission qui sont pourtant une composante essentielle du projet de complexe hydro-électrique mais qui sont complètement évacuées du processus d'analyse car celles-ci font l'objet d'une évaluation environnementale séparée, ce qui pour nous est totalement inacceptable. En fait, nous croyons qu'aucun promoteur ne devrait pouvoir ainsi scinder un projet pour passer plus facilement à travers les mailles du filet d'un examen complet et détaillé.

Indépendance et objectivité du processus d'évaluation environnementale (science vs politique)

En terminant, monsieur le président, nous souhaitons vous faire part d'une réflexion relative au processus dans lequel nous sommes présentement impliqués. Lorsque nous avons finalement accepté de participer aux études du milieu innu qui, comme je vous le mentionnais, s'est fait

conjointement avec le promoteur, nous étions de bonne foi et désireux d'avoir le meilleur portrait possible de la communauté afin que les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation proposées par le promoteur s'appuient sur les meilleures données de base possible. Cette bonne foi continue de marquer notre négociation de l'ERA, de nos rencontres avec les instances provinciale et fédérales et même notre présence ici aujourd'hui.

Malgré notre souhait le plus sincère de voir ce projet soumis à l'analyse la plus rigoureuse possible que cette Commission puisse offrir, il nous est difficile de ne pas avoir des doutes quant à la valeur de l'exercice dans lequel nous nous sommes engagés. En effet, lorsque nous réalisons que toute la science déployée dans cet exercice se confronte aux visées politiques du Gouvernement, nous ne pouvons que nous demander si celles-ci n'en compromettent gravement la valeur. Que penser, par exemple, qu'au moment où nous décidions de participer à ce processus qui vise à déterminer objectivement l'acceptabilité de ce projet, le premier Ministre Jean Charest déclarait aux médias, lors d'une visite dans la région le 17 mars 2007 que ce projet allait se faire. Le ministre Claude Bachand réitérait les propos du Premier Ministre au mois d'octobre suivant. Pour être honnête avec vous, messieurs les Commissaires, nous avons alors eu et avons toujours le sentiment que nous, tout comme vous et la batterie d'analystes contribuant à l'étude de ce projet, sommes les acteurs d'une gigantesque pièce de théâtre où chacun joue son rôle et dont le scénario et sa fin prévisible sont écrits depuis longtemps. Nous doutons fortement que quel que soient les recommandations que vous pourrez formuler au terme de ce processus d'évaluation environnementale, rien ne viendra compromettre l'issue de ce dossier à moins que les autorités politiques décident qu'au moment où les recommandations seront soumises, le projet ne servirait plus leurs intérêts.

C'est dans ce contexte, monsieur le président, que nous gérons ce dossier. Comme nous l'avons déjà mentionné au promoteur mais aussi à plusieurs représentants gouvernementaux au cours des deux dernières années, nous préférerions que ce projet ne se réalise pas. Nous préférerions que la rivière Romaine puisse continuer de suivre son cours sans entraves comme elle l'a toujours fait et que les innus puissent continuer à y pratiquer leurs activités ancestrales. Cependant, si ce projet devait se réaliser, notre devoir nous impose d'assurer à notre communauté le maximum de bénéfices et sa participation pleine et entière dans la gestion des mesures d'atténuation et de son suivi environnemental.

Finalement, monsieur le président, et en marge du contenu de notre présentation, nous aimerions terminer en offrant publiquement notre appui aux intervenants de Parcs Canada dans leur démarche relative à une proposition d'atténuation des impacts du tracé des lignes de transport sur le paysage le long de la route 138. Bien que la question des lignes de transport ne fasse pas partie de ce processus d'examen, nous avons eu une rencontre avec leurs représentants la semaine dernière et nous considérons que suite à leur exercice de modélisation, le nouveau tracé proposé qu'ils vous soumettront au cours des audiences à Havre St-Pierre cette semaine mérite d'être considéré.

Merci de votre attention.